Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 013-211300504-20230329-DB_2023_043-DE

DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔNE
Arrondissement d'Aix-en-Provence

COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
23 Mars 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt-neuf mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-trois mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

REPRESENTES : Hubert BACHELARD à Claire BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION **N° 2023-043**	**Séniors** **Modification des tarifs du foyer restaurant l'Oustalet au 1er septembre 2023**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 013-211300504-20230329-DB_2023_043-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la tarification du foyer restaurant l'Oustalet n'a pas augmenté depuis le 1er septembre 2014, conformément à la délibération n°2014-066 du 28 mai 2014.

Face aux augmentations répercutées par notre prestataire et afin de continuer à offrir un service de qualité, il convient de réviser, à compter du 1er septembre 2023, les tarifs de la restauration du foyer restaurant l'Oustalet comme suit :

- **6,80 € par repas**, pour les personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées à Lambesc au lieu de 6,45 €,
- **8,00 € par repas**, pour les personnes invitées ou extérieures à Lambesc, au lieu de 7,30 €
- **13,60 € par repas festif,** avec animation musicale au lieu de 12,90 €

Ces tarifs repas comprennent le vin et le café.

Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs du foyer restaurant l'Oustalet tels que présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2023

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 CONTRE (Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER)

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance | **Le Maire de Lambesc,**

Anne-Laure JOLY | **Bernard RAMOND**

MAIRIE DE LAMBESC (B.-du-Rh.)